



Démission d'un CUI pour raisons personnelles

Par **Celia67**, le **03/11/2014** à **17:41**

Bonjour à toutes et tous,

Je suis en contrat CUI en tant qu'Animatrice périscolaire . Mon premier contrat a commencé en Octobre 2013 et à pris fin en Octobre 2014 (contrat d'un an). J'ai passée un entretien pour un poste à pourvoir en CDI est j'ai été retenue. HORS, avant les vacances scolaires de la Toussaint de cette année (2014) , j'ai eu un rdv avec la responsable du service et elle m'a informé que le poste à pourvoir en CDI n'était pas encore libre et qu'il y avait des problèmes administratifs en plus .. et de plus , j'aurais à nouveau un CUI de un an !, qui apparemment, ne changera pas du fait que j'aurais tout les avantages comme si j'étais en CDI BREF , Ceci m'a beaucoup découragée mais j'ai fais bonne figure devant elle étant jeune employée depuis que 1 an.

Ce problème me fait beaucoup beaucoup réfléchir et je n'y crois pas vraiment même si c'est possible ..

Je viens maintenant à la question que j'aimerais vous posez , qui est : Puis-je démissionner d'un CUI en sachant que j'aimerais m'installer pour la première fois avec mon petit ami , dans une autre région que la mienne ? C'est une décision importante qu'on a pris (en sachant que je suis jeune) en raison de la distance .

Savez-vous certaines choses qui pourrait m'aider sur mon cas ?

Merci à vous.

Par **alterego**, le **03/11/2014** à **18:00**

Bonjour,

Démissionnez

Cordialement

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **09:15**

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas rompre ce CDD sans un motif figurant parmi ceux-ci:

* embauche pour un CDI

* embauche pour un CDD d'au moins 6 mois

* suivi d'une formation qualifiante.

Vous ne pouvez donc que négocier avec l'employeur une rupture d'un commun accord.

Par **jibi7**, le **04/11/2014** à **10:02**

pas de problème alors!!

"J'ai passée un entretien pour un poste à pourvoir en CDI est j'ai été retenue."

démissionnez en présentant votre nouveau contrat

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **10:57**

Hello jibi7:

[citation]elle m'a informé que le poste à pourvoir en CDI n'était pas encore libre[/citation]

Pas de CDI pas de motif.

Par **jibi7**, le **04/11/2014** à **12:42**

nous ne semblons pas avoir les memes lunettes

le cdi pas libre aurait prolongé le poste actuel

celui évoque et pour lequel elle a été retenue est ailleurs et dans une autre région..

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **15:49**

Je reviens de l'ophtalmologiste (hier) et pas de problème de rétinopathie diabétique et 10/10

aux 2 yeux de près comme de loin.

C'est pourquoi je ne vois pas où diable vous avez pu lire l'évocation d'un CDI dans une autre région.

Par **Celia67**, le **04/11/2014** à **16:59**

Je me suis sûrement mal exprimée dans mon explication. J'étais en CUI jusqu'en Octobre 2014 et j'aurais du passée en CDI avec le même employeur hors , le poste de CDI n'est , apparemment , pas encore à pourvoir et il y aurais des problèmes administratifs .. Bref, mon employeur m'a donc refais un contrat CUI pour 1 an ..

Par **moisse**, le **04/11/2014** à **17:41**

Non non votre exposé est très clair et je vous confirme donc l'ensemble de mes réponses.

Il convient donc d'exposer votre problème, ou votre désir de vie commune ailleurs, et ainsi trouver un accord pour clôturer le CUI en signant un avenant en ce sens.

Eviter les formules genre " démission" ou "à la demande du salarié" dans l'avenant afin de ne pas pénaliser vos éventuels droits d'éligibilité auprès de Pole-emploi.